

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME SOLANGE BIAGGI

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016

OBJET : Avis du Département sur le projet de PLU de Saint-Andiol arrêté le 10 mai 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Andiol arrêté le 10 mai 2016, sous réserves de prendre en considération les remarques concernant les Emplacements Réservés (ER) au bénéfice du Département et celles concernant l'extension de la zone d'activités de Saint-Roch.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée